

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

SERVICE JURIDIQUE

DSC/SR

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2011**

ETAIENT PRESENTS

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - Mme Nathalie HATTON ASENSI (à partir du point de ECOLOGIE URBAINE, pouvoir à Mme Jacqueline ODE) - M. Yannick OUVRARD - Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ - M. Patrick PLANQUE - Mme Armelle LE BRAS CHOPARD - M. Robert CADALBERT- Mme Marie-Claude BOURDON - M. Philippe MAINE - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - Mme Catherine MOVAHEDKHAH-CHEVALLIER - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Stéphane OLIVIER - Mme Danièle VIALA - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Michelle BOCK - M. Gabriel CIMINO - Mme Zora DAIRA (à partir du point FINANCES : Subventions aux associations, pouvoir à M. Yves MACHEBOEUF) - M. Gilles BRETON - M. Lassaâd AMICH - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI – Mme Virginie VAIRON - M. Vincent DUREUIL - Mme Joseline LAURENT (à partir du point ACHAT PUBLIC : Recensement des Marchés Publics en 2010) - M. Olivier PERNOT - M. Pierre-Marie HOUETTE.

ABSENTS EXCUSES

Mme Marie-Christine LE TARNEC, pouvoir à M. Philippe BONANNI.
Mme Anne SOLET, pouvoir à M. Régis SCHILARDI.

SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne M Roger ADELAIDE comme secrétaire de séance.

SOMMAIRE
COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

ACHAT PUBLIC

- Recensement des marchés publics passés sur l'année 2010. p.4

TRAVAUX

- Lancement d'un marché de fourniture et pose de produits verriers. p.5
- Lancement d'un marché relatif à la conduite et à l'entretien des équipements thermiques des bâtiments communaux. p.6
- Lancement d'un marché de travaux d'étanchéité au gymnase de l'Aviation. p.6
- Lancement d'un marché de travaux relatif au réaménagement du carrefour entre la rue de la Mare de Troux, la rue Agostinho Neto et le boulevard Paul Cézanne et convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à la Ville de Guyancourt. p.7
- Lancement d'un marché de travaux de construction de 2 terrains de tennis au centre sportif des 3 Mousquetaires. p.8

FINANCES

- Subventions aux associations. p.8
- Compte Administratif 2010. p.9

COOPERATION DECENTRALISEE

- Convention de mission entre la Ville de Guyancourt, la Commune de Comé et France Volontaires. p.10

POLITIQUE DE LA VILLE

- Avenant 2 au Contrat Urbain de Cohésion Sociale entre la Ville de Guyancourt et la Préfecture des Yvelines. p.11

ENFANCE

- Actualisation de la sectorisation scolaire. p.11

CULTURE

- Subvention en faveur du Théâtre du Sable dans le cadre de la convention de partenariat relative à l'enseignement artistique optionnel entre le Lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes et le Théâtre de la Ferme de Bel Ebat. p.13

SPORTS

- Remboursement de frais de déplacement en faveur d'associations sportives. p.14

URBANISME

- Cession de délaissés de voirie aux Garennes. p.15

ECOLOGIE URBAINE

- Lancement d'un marché de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, l'exploitation de la déchetterie et la location de bennes. p.16

COMMUNICATION

- Convention tripartite relative à l'organisation de la randonnée cycliste Paris-Brest-Paris entre l'Audax Club Parisien, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Guyancourt. p.17

La liste des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales est remise en début de séance à chaque membre du Conseil Municipal.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 février 2011.

Le compte-rendu de la séance du 9 février 2011 est adopté par 31 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous) et 2 ABSTENTIONS (Ensemble Pour Guyancourt).

Communications du Maire

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée pourquoi le vote des taux des impôts locaux n'est pas à l'ordre du jour de cette séance. En effet, suite à la réforme de la taxe professionnelle, les services de l'Etat n'ont pas été en mesure de fournir à la Ville les éléments permettant d'instruire ce dossier.

Monsieur le Maire informe également l'Assemblée de la hausse de la taxe sur la création de m² de bureaux. Ceci pourrait avoir pour conséquence de freiner l'implantation ou l'extension d'entreprises sur le territoire.

ACHAT PUBLIC

Madame Danielle HAMARD, Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales, de l'Emploi, des Anciens, de l'Administration Générale et du Personnel présente le point suivant.

RECENSEMENT DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2010.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

L'article 133 du Code des Marchés Publics prévoit que « la personne publique publie au cours du premier trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Cette liste est établie dans les conditions définies par un arrêté du ministre chargé de l'économie ».

Le décret n°2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marchés Publics, notamment l'article 138 du code annexé, arrête :

Article 1

Au cours du premier trimestre de chaque année, la personne publique publie, sur le support de son choix, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste indique, de manière séparée, les marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services.

Pour chacun de ces trois types de prestations, les marchés sont regroupés par tranches, en fonction de leur prix.

Article 2

Pour les marchés conclus à partir du 1er janvier 2009, selon l'arrêté du 8 Décembre 2006 pris en application du décret n°2006-975 du 1^{er} Août 2006 portant Code des Marchés Publics, notamment l'article 133, les marchés sont regroupés pour chacun des trois types de prestations, en fonction de leur prix selon les tranches suivantes :

- ▶ 0 € HT et 3 999,99 € HT
- ▶ 4 000 € HT à 19 999,99 € HT
- ▶ 20 000 € HT à 49 999,99 € HT
- ▶ 50 000 € HT à 89 999,99 € HT
- ▶ 90 000 € HT à 134 999,99 € HT
- ▶ 135 000 € HT à 192 999,99 € HT
- ▶ 193 000 € HT à 999 999,99 € HT
- ▶ 1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT
- ▶ 3 000 000 € HT à 5 269 999,99 € HT
- ▶ 5 270 000 € HT et plus

Article 3

La liste, présentée conformément à l'article 2, comporte au moins les indications suivantes :

- ⇒ objet et date du marché.
- ⇒ nom de l'attributaire et code postal.

En 2010, la Ville a passé 10 marchés formalisés. En outre, il a été conclu 99 marchés passés selon une procédure adaptée. 15 commissions d'appel d'offres ont été nécessaires en 2010 pour examiner les candidatures, les offres et attribuer les marchés.

Le Conseil Municipal prend acte des marchés publics passés sur l'année 2010.

TRAVAUX

Monsieur Yves MACHEBOEUF, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, des Travaux, du Développement Durable et de la Communication présente les points suivants.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE FOURNITURE ET POSE DE PRODUITS VERRIERS.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

La Ville dispose d'un marché public de fourniture et pose de produits verriers. Ce marché à bons de commande d'une durée de 4 ans est utilisé notamment suite à des bris de glace par vandalisme ou pour le remplacement de produits verriers anciens.

Le marché actuel prenant fin le 25 avril 2011, il est proposé de relancer un marché à bons de commande d'une durée de 4 ans pour ces prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le lancement du marché de fourniture et pose de produits verriers,

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ RELATIF A LA CONDUITE ET A L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

La Ville de Guyancourt dispose d'un marché public de prestations de services pour la conduite et l'entretien des équipements thermiques des bâtiments communaux.

Le marché, concernant 47 bâtiments de la Ville, comprend les prestations suivantes :

- ▶ Conduite, surveillance et entretien courant : prestation P2.
- ▶ Gros entretien (Remplacement du matériel défectueux ou hors d'usage : prestation P3).

Ce marché n'inclut pas la fourniture du combustible mais comprend une clause d'intéressement prévoyant le partage des économies de combustible et des excès de consommation.

Ce marché d'une durée de 5 ans prendra fin le 31 juillet 2011.

Il est proposé de relancer un marché comprenant le même type de prestations et concernant 44 bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le lancement d'un marché relatif à la conduite et à l'entretien des équipements thermiques des bâtiments communaux.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX D'ÉTANCHEITE AU GYMNASSE DE L'AVIATION.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

La Ville de Guyancourt a programmé, dans le cadre de l'entretien de son patrimoine bâti, la réalisation de travaux d'étanchéité au gymnase de l'Aviation.

Les travaux ont pour objet :

- ▶ La réfection de l'étanchéité des terrasses du déambulateur,
- ▶ La mise en sécurité individuelle des terrasses et toitures en bacs acier y compris les équipements de franchissement,
- ▶ La remise à niveau technique et les réparations des couvertures en bac acier inoxydable.

Le marché sera lancé selon la procédure du marché à procédure adaptée.

Les travaux seront réalisés à l'intersaison sportive, en juillet et août 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le lancement du marché de travaux d'étanchéité au gymnase de l'Aviation,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF AU REAMENAGEMENT DU CARREFOUR ENTRE LA RUE DE LA MARE DE TROUX, LA RUE AGOSTINHO NETO ET LE BOULEVARD PAUL CEZANNE ET CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES A LA VILLE DE GUYANCOURT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

Parmi les opérations de travaux de voirie programmées cette année, la Ville de Guyancourt souhaite réaliser le réaménagement du carrefour entre la rue de la Mare de Trous, la rue Agostinho Neto et le boulevard Paul Cézanne.

Cet aménagement prévoit notamment la création d'une voie nouvelle parallèle à la rue Agostinho Neto débouchant, d'une part, sur une place de retournement avec 4 places dépose-minute pour l'accès « véhicule » à l'école élémentaire Maximilien Robespierre et, d'autre part, sur un carrefour surélevé sans rond-point au niveau du croisement entre la rue de la Mare de Trous, la rue Agostinho Neto et le boulevard Paul Cézanne.

Cette opération prévoit également la création, sur la rue de la Mare de Trous, d'un arrêt pour les bus scolaires, relié à l'école Maximilien Robespierre par un cheminement pour les piétons.

Ces travaux concernent à la fois la Ville de Guyancourt et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la rue de la Mare de Trous étant une rue d'intérêt communautaire.

Afin d'optimiser le processus de définition du projet, la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération est temporairement déléguée à la Ville pour la réalisation de cet aménagement.

Pour la réalisation de cet aménagement, il est proposé de :

- ▶ Lancer un marché de travaux à procédure adaptée,
 - ▶ Signer une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à la Ville
- Le projet de convention a été présenté en commission travaux de la Communauté d'Agglomération le 7 février 2011 et il a été soumis au vote en Bureau Communautaire le 3 mars 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le lancement d'un marché de travaux relatif au réaménagement du carrefour entre la rue de la Mare de Trous, la rue Agostinho Neto et le boulevard Paul Cézanne,
- D'approuver les termes de la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines à la Ville (annexe n°2),
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché et la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 2 TERRAINS DE TENNIS AU CENTRE SPORTIF DES 3 MOUSQUETAIRES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

La Ville de Guyancourt a programmé la construction de 2 terrains de tennis couverts au centre sportif des 3 Mousquetaires, pour répondre à un besoin toujours croissant d'utilisation de ce type d'équipement sportif.

Le centre sportif est actuellement constitué de deux courts de tennis couverts, de six courts de tennis extérieurs et de bâtiments annexes (accueil, locaux techniques, logement gardien). Le bâtiment abritant les deux futurs courts sera construit dans la continuité du bâtiment existant.

Le marché sera lancé selon la procédure du marché à procédure adaptée.
Les travaux débuteront en septembre 2011, pour une durée de 9 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le lancement du marché de travaux de construction de 2 terrains de tennis au centre sportif des 3 Mousquetaires,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

FINANCES

Madame Geneviève SAGBOHAN, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Jumelage présente les points suivants.

SUBVENTIONS EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011- COMMISSION DES FINANCES DU 24/03/2011)

Lors du vote du Budget Primitif 2011 en date du 14 décembre 2010, des subventions aux associations suivantes ont été provisionnées :

- ▶ ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- ▶ ESG Gymnastique

Les dossiers de ces associations sont restés en attente car il manquait certaines informations.

A ce jour, les associations ont répondu aux demandes des élus du secteur concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 33 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous, M. PERNOT, Mme LAURENT) et 1 ABSTENTION (M. HOUETTE) décide d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

- ▶ 32 € en faveur de ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- ▶ 11 000 € en faveur de l'Association ESG Gymnastique

COMPTE ADMINISTRATIF 2010.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011- COMMISSION DES FINANCES DU 24/03/2011)

L'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Compte Administratif présenté par l'exécutif après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion établi par le comptable de la Commune.

Le Compte de Gestion a été transmis le 8 mars 2011 par Monsieur le Trésorier Principal de Guyancourt.

Madame Geneviève SAGBOHAN procède à la présentation du Compte Administratif 2010 qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes annuelles.

Au moment du vote, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et confie la présidence de la séance à Monsieur Yves MACHEBOEUF, Premier Maire Adjoint.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 30 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous) et 3 ABSTENTIONS (Ensemble Pour Guyancourt) décide :

1) De constater les identités de valeur du Compte Administratif 2010 et du Compte de Gestion 2010 du Trésor Public concernant les résultats de clôture :

➤ Section d'investissement : déficit de	4 188 459,97 €
➤ Section de fonctionnement : excédent de	11 294 925,44 €

Soit un résultat de clôture de 7 106 465,47 €.

2) D'arrêter le Compte de Gestion 2010 établi par Monsieur le Trésorier Principal de Guyancourt,

3) De reconnaître la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

▶ Dépenses :	3 275 958,51 €
➤ Recettes :	1 011 424,29 €
➤ Solde :	-2 264 534,22 €

4) D'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement à la section d'investissement, soit 6 452 994,19 € (solde investissement + RAR)

5) De prendre acte du résultat définitif excédentaire de 4 841 931,25 €

6) D'émettre un avis sur le Compte Administratif 2010 qui laisse apparaître un résultat définitif excédentaire et ses annexes.

Déclaration de Madame Jacqueline ODE (annexe n°1).

COOPERATION DECENTRALISEE

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011- COMMISSION DES FINANCES DU 24/03/2011)

Madame Geneviève SAGBOHAN, Adjointe au Maire chargée des Finances et du Jumelage présente le point suivant.

CONVENTION DE MISSION ENTRE LA VILLE DE GUYANCOURT, LA COMMUNE DE COME ET FRANCE VOLONTAIRES.

Par délibération n°2009-03-92, le Conseil Municipal approuvait la convention avec le Conseil Général des Yvelines relative aux modalités de prise en charge des frais liés au poste de « Volontaire du Progrès » entre la Ville de Guyancourt et la Commune de Comé (Bénin).

Par délibération n°2010-03-04, le Conseil Municipal approuvait le projet de Convention Opérationnelle pour la mise en œuvre du programme triennal de Coopération Décentralisée 2010-2012 avec la Commune de Comé (Bénin) dont l'objectif est le « Renforcement des capacités des élus et des cadres administratifs de la commune de Comé (Bénin) par l'appui institutionnel pour la mobilisation des ressources et la sécurisation du foncier ». L'action n°4 de ce programme définit la présence à Comé d'un Volontaire du Progrès sur la durée du programme.

Le volontaire du Progrès présent à Comé, à temps partagé entre le Conseil Général des Yvelines et la Ville de Guyancourt, depuis le 3 juin 2009, met fin à sa mission le 3 juin 2011, conformément à la convention initiale.

Le Conseil Général des Yvelines, dans le cadre du développement de son partenariat avec le Groupement Intercommunal du Mono, recrute un Volontaire de Solidarité Internationale à temps plein.

Le programme triennal de coopération entre la Ville et la Commune de Comé prévoit la présence d'un Volontaire à Comé pour le suivi et le développement des actions, notamment celle qui consiste à la mise en place du R.F.U.

La Ville de Guyancourt et la Commune de Comé souhaitent maintenir la présence à Comé d'un Volontaire de Solidarité Internationale.

L'association France Volontaires est une association laïque de Solidarité Internationale créée en janvier 2010, qui a pour objectif de développer les Volontariats Internationaux d'Echanges et de Solidarité (V.I.E.S.) au service du développement et des relations de solidarités Nord/Sud.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 31 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous) et 3 ABSTENTIONS (Ensemble Pour Guyancourt) décide :

- D'approuver le principe et le financement de la mise en place pour deux ans d'un Volontaire de Solidarité Internationale pour des missions de développement et de coopération en direction de la Commune de Comé.
- D'approuver les termes de la convention de mission entre la Ville de Guyancourt, la Commune de Comé et France Volontaires (annexe n°3),
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

POLITIQUE DE LA VILLE

Monsieur Yannick OUVRARD, Adjoint au Maire chargé de l'Habitat, de la Cohésion Sociale et du Développement Economique présente le point suivant.

AVENANT AU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE ENTRE LA VILLE DE GUYANCOURT ET LA PREFECTURE DES YVELINES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

Le 12 février 2007, le Conseil Municipal a approuvé les termes du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et autorisé sa signature.

Ce contrat triennal qui a pris fin le 31 décembre 2009, a été une première fois prolongé le 15 décembre 2009 pour une année.

Les contrats seront reconduits jusqu'au 31 décembre 2014.

Monsieur le Préfet des Yvelines propose à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de prolonger son Contrat Urbain de Cohésion Sociale intercommunal jusqu'au 31 décembre 2014.

Les communes signataires dont la Ville de Guyancourt fait partie, se voient donc également proposer de prolonger leur CUCS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver les termes de l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé entre la Ville de Guyancourt, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Préfecture des Yvelines jusqu'au 31 décembre 2014 (annexe n°4),
- D'autoriser le Maire ou à son représentant à le signer.

ENFANCE

Monsieur le Maire présente le point suivant.

ACTUALISATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

Par délibération du 8 novembre 2004, le Conseil Municipal a déterminé les secteurs des écoles publiques de Guyancourt.

Par délibérations des Conseils Municipaux des 16 novembre 2005, 18 décembre 2006 et 26 mars 2007 la sectorisation scolaire a été réajustée suivant l'évolution des effectifs et de l'urbanisation.

Le présent projet de réajustement de la sectorisation scolaire a pour objectifs :

- De prendre en compte des voies ouvertes dans le cadre de l'urbanisation en cours dans le quartier de Villaroy.
- De réajuster la sectorisation de la rue de Dampierre.

- D'anticiper d'éventuelles modifications, en intégrant à la sectorisation scolaire des voies dénommées mais pour lesquelles à ce jour il n'y a pas de numérotation ou pas de numérotation concernant des habitations.

Les voies concernées sont les suivantes :

NOM	TYPE	SECTEUR SCOLAIRE	QUARTIER
AIGLE	RUE CAROLINE	PONT DU ROUTOIR	VILLAROY
MENGET	RUE JACQUES et CHRISTIAN	PONT DU ROUTOIR	VILLAROY
DAMPIERRE	RUE DE (n°6 et n° 5 à 19)	CV V M	CENTRE VILLE
ADER	RUE CLEMENT	P/S/B	LES CHENES
ARNAUD D'ANDILLY	RUE ROBERT	PONT DU ROUTOIR	VILLAROY
AURELIEN	PLACE	PONT DU ROUTOIR	LE PONT DU ROUTOIR
AURIOL	RUE JACQUELINE	EUROPE	EUROPE
BESSE	PLACE GEORGES	PONT DU ROUTOIR	VILLAROY
BOIS ROBERT	CHEMIN DU	P/S/B	BOUVIERS
BOUCHER	RUE HELENE	P/S/B	LES CHENES
CAUDRON	RUE RENE	EUROPE	EUROPE
CENTRE	AVENUE DU	P/S/B	LES CHENES
CHENES	BOULEVARD DES	P/S/B	LES CHENES
CHENES	mail des	P/S/B	LES CHENES
CUGNOT	RUE JOSEPH	P/S/B	LES CHENES
DANUBE	RIGOLE DU	EUROPE	EUROPE
DE GAULLE	PLACE DU GENERAL	EUROPE	EUROPE
DERAIN	RUE ANDRE	P/S/B	LES SAULES
DON	RIGOLE DU	EUROPE	EUROPE
DORISE	RUE GEORGES	P/S/B	LE PARC
EDISON	RUE THOMAS	P/S/B	LES CHENES
EIFFEL	RUE GUSTAVE	P/S/B	LES CHENES
ELBE	CHEMIN DE L'	EUROPE	EUROPE
ESTIENNE D'ORVES	ALLEE HONORE D'	PONT DU ROUTOIR	LE PONT DU ROUTOIR
FAURE	IMPASSE GABRIEL	GARENNES	LES GARENNES
FRANCE	SENTE ANATOLE	TRIOLET/LURCAT	LE PONT DU ROUTOIR
GALLOIS	RUE EVARISTE	P/S/B	LES CHENES
GRAND NOYER	IMPASSE DU	CV V M	CENTRE VILLE
GUYNEMER	RUE	EUROPE	EUROPE
HUIT MAI 1945	AVENUE DU	P/S/B	LES CHENES
JAURES	BOULEVARD JEAN	PONT DU ROUTOIR	LE PONT DU ROUTOIR
JOULE	RUE JAMES	P/S/B	LES CHENES
KASTLER	RUE ALFRES	P/S/B	LES CHENES
MARCHE	PLACE DU	PONT DU ROUTOIR	LE PONT DU ROUTOIR
MEUSE	CHEMIN DE LA	EUROPE	EUROPE
MONTGOLFIER	PLACE DES FRERES	P/S/B	LES CHENES
MOQUET	ALLEE GUY	PONT DU ROUTOIR	LE PONT DU ROUTOIR

MOULIN	RUE JEAN	CV V M	CENTRE VILLE
MOULIN A VENT	CHEMIN DU	CV V M	CENTRE VILLE
MUSIQUE	ALLEE DE LA	P/S/B	LE PARC
NOEL	CHEMIN DE LA	CV V M	CENTRE VILLE
ODER	CHEMIN DE L'	EUROPE	EUROPE
PASTEUR	RUE LOUIS	PONT DU ROUTOIR	LE PONT DU ROUTOIR
PATHE	RUE EMILE ET CHARLES	P/S/B	LES CHENES
PISSARRO	ALLEE CAMILLE	P/S/B	LES SAULES
RABELAIS	ALLEE	P/S/B	LE PARC
RHIN	RIGOLE DU	EUROPE	EUROPE
RHONE	RIGOLE DU	EUROPE	EUROPE
SOUFFLOT	SENTE GERMAIN	EUROPE	EUROPE
TAGE	CHEMIN DU	EUROPE	EUROPE
UKRAINE	RUE DE L'	EUROPE	EUROPE
VILLEHARDOUIN	SENTE DE	EUROPE	EUROPE

Cette modification de la sectorisation scolaire de la Ville s'inscrit dans le cadre de l'article L212-7 du Code de l'Education, qui précise que dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- d'approuver la nouvelle sectorisation scolaire telle que proposée ci-dessus.

CULTURE

Madame Armelle LE BRAS CHOPARD, Adjointe au Maire chargée de la Culture, du Développement Universitaire et des Relations Internationales présente le point suivant.

SUBVENTION EN FAVEUR DU THEATRE DU SABLE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE OPTIONNEL ENTRE LE LYCEE DE LA PLAINE DE NEAUPHLE A TRAPPES ET LE THEATRE DE LA FERME DE BEL EBAT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

La Ville de Guyancourt a sollicité auprès du Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France (DRAC IDF) une subvention d'un montant de **10 000 €** (*Dix mille euros*) permettant de mettre en place un atelier théâtre dans le cadre de l'enseignement artistique optionnel au Lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes, pour l'année scolaire 2010-2011.

L'enseignement artistique optionnel au Lycée de la Plaine de Neauphle à Trappes est entièrement à la charge de l'Association Le Théâtre du Sable.

Le Théâtre de la Ferme de Bel Ebat est le partenaire culturel de l'opération et ne fait que valider auprès de la D.R.A.C. Ile-de-France, le bon déroulement artistique et la bonne organisation de l'enseignement.

Il est proposé que la somme de 10 000 € (*Dix mille euros*) soit reversée à l'Association Le Théâtre du Sable, une fois perçue par la Ville de Guyancourt.

Ce dispositif est mis en place depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'autoriser le Maire à percevoir ladite subvention.
- D'approuver le reversement de cette subvention au Théâtre du Sable.

SPORTS

Monsieur Patrick PLANQUE, Adjoint au Maire chargé des Sports et de la Santé présente le point suivant.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS SPORTIVES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

Les contrats d'objectifs signés avec les associations sportives prévoient une aide financière aux frais de déplacement occasionnés pour la participation à des compétitions.

Concernant les frais de déplacement, le Conseil Municipal a fixé les modalités de calcul de ces aides par délibération du 14 février 2005.

En date du 26 mars 2007, une délibération redéfinit les modes de calcul pour actualiser tous les ans les tarifs correspondant aux frais de déplacement, d'hébergement et de restauration selon l'indice des prix à la consommation harmonisé.

Une décision, en date du 19 avril 2010, réactualise les tarifs pour l'année 2010.

Le cadre référentiel (sur justificatifs) est désormais le suivant :

- Déplacement : 0,13 €/km : 1 voiture pour 4 personnes
- Hébergement : 1 chambre pour 2 personnes, forfait 16,22 € x nombre de nuits
- Restauration : forfait 10,81 €/jour/personne x nombre de jours
- Prise en charge : 1 accompagnateur ou entraîneur de 1 à 8 compétiteurs

Dans le cas d'une association aidée par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la prise en charge des frais de déplacement est fixée à 50% du calcul ci-dessus.

L'association CKW Dragon Noir sollicite une aide financière de la Ville pour sa participation aux championnats de France à :

- ⇒ Toulouse les 10 et 11 avril 2010 (9 personnes sont prises en charge)
- ⇒ Aubagne les 22 et 23 mai 2010 (5 personnes sont prises en charge)

Sur la base des taux indiqués ci-dessus, la Ville propose pour ces deux déplacements le remboursement suivant :

Déplacement :	937,04 €
Hébergement :	259,52 €
Restauration :	108,10 €
Total	1 304,66 €

L'association de Gymnastique Rythmique sollicite une aide financière de la Ville pour sa participation aux championnats de France à :

- ⇒ Calluire (69) les 8 et 9 mai 2010 (3 personnes sont prises en charge)
- ⇒ Estrablin (69) les 5 et 6 juin 2010 (12 personnes sont prises en charge)
- ⇒ Juvisy (91) les 29 et 30 mai 2010 (6 personnes sont prises en charge)

Sur la base des taux indiqués ci-dessus, la Ville propose pour ces trois déplacements le remboursement suivant :

Déplacement :	534,82 €
Hébergement :	259,52 €
Restauration :	454,02 €
Total	1 248,36 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 33 VOIX POUR (Guyancourt Pour Tous, M. PERNOT, Mme LAURENT) et 1 ABSTENTION (M. HOUETTE) décide :

- D'approuver le versement, au titre des frais de déplacement, de 1 304,66 € en faveur de l'Association CKW Dragon Noir et de 1 248,36 € en faveur de l'Association Gymnastique Rythmique.

URBANISME

Monsieur Bernard TABARIE, Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme, présente le point suivant.

CESSION DE DELAISSES DE VOIRIE AUX GARENNES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

Dans le cadre du classement des voiries du quartier des Garennes, le Conseil municipal a décidé par délibération du 28 septembre 2010, que la parcelle section AR numéro 408, d'une surface de 19 m² et la parcelle section AR numéro 406 d'une surface de 59 m² ne seraient pas incorporées au domaine public communal (voir plans en annexes n°5 et 6).

Du fait de l'absence d'utilité publique de ces délaissés, le Conseil Municipal s'est donc prononcé en faveur d'une cession de ces deux parcelles, respectivement à Monsieur et Madame MONGE et Monsieur et Madame QUESNE, après avis des Domaines.

Les services de l'Etat ont rendu leur avis en date du 18 novembre 2010, et ont proposé une cession de la parcelle AR 408 au prix de 2 800 euros avec une marge de négociation de 10 % et une cession de la parcelle AR 406 au prix de 4 300 euros avec une marge de négociation de 10 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver la marge de négociation de 10 % car les terrains ont été acquis à titre gratuit,
- D'approuver la cession de la parcelle AR 408 à Monsieur et Madame MONGE au prix de 2 520 € et la cession de la parcelle AR 406 à Monsieur et Madame QUESNE au prix de 3 870 €.

ECOLOGIE URBAINE

Monsieur Philippe MAINE, Conseiller Municipal délégué au Développement Durable et aux Nouvelles Technologies présente le point suivant.

LANCEMENT D'UN MARCHÉ DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS, L'EXPLOITATION DE LA DÉCHETTERIE ET LA LOCATION DE BENNES.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

Le marché actuel encadrant les prestations de collecte des déchets ménagers, d'exploitation de la déchetterie et de location de bennes arrive à échéance le 30 juin 2011.

Pour son renouvellement, il est proposé de lancer un appel d'offres ouvert dans lequel les prestations sont réparties en 2 lots :

- ▶ Lot 1 : Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, qui comprend l'ensemble des prestations de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire ainsi que le traitement des encombrants (non pris en charge par le syndicat de traitement à laquelle la commune de Guyancourt a transféré sa compétence traitement des déchets : le SIDOMPE).
- ▶ Lot 2 : Exploitation de la déchetterie, y compris le transport et le traitement des déchets qui y sont stockés et la location de bennes telles que les bennes du centre technique municipal et celles louées pour les manifestations comme la brocante.

La durée du marché est fixée à 5 ans à compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver le lancement d'un marché de service pour la collecte des déchets ménagers et assimilés, l'exploitation de la déchetterie et la location de bennes.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

COMMUNICATION

Monsieur Yves MACHEBOEUF, Adjoint au Maire chargé du Cadre de Vie, des Travaux, du Développement Durable et de la Communication présente le point suivant.

CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA RANDONNEE CYCLISTE PARIS-BREST-PARIS ENTRE L'AUDAX CLUB PARISIEN, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET LA VILLE DE GUYANCOURT.

(BUREAU MUNICIPAL DU 09/03/2011)

L'Audax Club Parisien (ACP), association affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), organisera, dans le cadre des « Brevets Randonneurs Mondiaux », du 20 au 25 août 2011 la 18^{ème} édition de la randonnée cyclotouriste Paris-Brest-Paris, appelée « Paris-Brest-Paris Randonneur[®] » 2011, avec le soutien de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), et de la ville de Guyancourt.

L'implication des collectivités territoriales dans l'organisation d'une telle manifestation et les moyens humains, financiers et matériels qu'elles y consacrent, nécessitent que soit établie une convention afin de fixer les relations entre l'association et la Ville de Guyancourt et la CASQY, ainsi que les modalités d'organisation de la randonnée.

Cette convention s'applique à toutes les étapes (amont et aval) liées à l'organisation de l'édition 2011, sur l'emprise des communes des partenaires et à sa communication. Elle comportera les dispositifs réglementaires de l'ACP conformes à ceux de la FFCT, et les dispositifs réglementaires applicables aux collectivités territoriales. Elle comprend également les aspects sportifs, financiers, logistiques, ainsi que les aspects de communication et de promotion dans l'intérêt de l'ACP et des collectivités partenaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- D'approuver les termes de la convention tripartite entre l'Audax Club Parisien, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et la Ville de Guyancourt (annexe n°7).
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer.

L'ordre du jour est épuisé.

Déclaration de Monsieur Yves MACHEBOEUF (annexe n°2).